

Les subsides

de nos richesses nationales; il est grand temps qu'elles en partagent les bénéfices. Dans ce but, nous avons particulièrement veillé à ce que les préoccupations des femmes soient mises en cause tant à la conférence économique des premiers ministres, en février dernier, qu'à la conférence économique nationale qui s'est tenue à Ottawa en mars dernier.

Une chose qui ressort nettement de toutes ces discussions c'est que les questions féminines sont essentiellement des questions d'ordre économique. Ce sont des problèmes de subsistance.

Les femmes participent pleinement au processus économique et, pourtant, ce sont elles qui souffrent le plus d'inégalités économiques marquées. Ces dernières décennies, les femmes n'ont cessé d'accroître leur apport à l'effort économique national. Elles le font par leur participation à la main-d'œuvre active, de même que de plus en plus en tant que dirigeantes d'entreprises. Aujourd'hui, 60 p. 100 des Canadiennes de 15 à 64 ans font partie de la main-d'œuvre active. Ce pourcentage augmente chaque année et l'on prévoit qu'à la fin du siècle, les taux de participation des femmes et des hommes seront les mêmes, et que les deux sexes seront également représentés sur le marché du travail. Aujourd'hui, les femmes forment 41.7 p. 100 de la main-d'œuvre, mais le potentiel de l'économie canadienne ne sera pleinement mis en valeur que grâce à une utilisation optimale de toutes les ressources disponibles.

[Français]

Les femmes ont toujours été sur un pied d'égalité avec les hommes en assumant la charge de nombreux fardeaux économiques. Cependant, ce n'est que très rarement qu'elles ont pu récolter la même reconnaissance et la même rémunération.

[Traduction]

Lorsqu'elles ont revendiqué leur droit légitime à l'égalité, les femmes se sont butées à une barrière systémique, intrinsèque de la société. Voila pourquoi l'activité économique féminine a été restreinte à seulement quelques secteurs d'activité, ou catégories professionnelles. Le taux de chômage a de toujours été plus élevé chez les femmes que chez les hommes. En outre, les changements structurels que subit l'économie compromettent l'existence de toute une gamme d'autres emplois historiquement détenus par les femmes. Le potentiel productif des Canadiennes est donc fortement sous-exploité, ce qui prive ces dernières de revenus forts nécessaires à leur sécurité financière ainsi qu'à celle de leur famille.

D'après moi, la société paie doublement la sous-exploitation de la moitié de sa population, au chapitre notamment de l'assistance sociale versée aux familles et aux particuliers, et du fait que l'activité générale n'est pas poursuivie à pleine capacité.

Les mesures destinées à corriger la situation d'inégalité économique de la femme au Canada ont jusqu'à présent été de nature collective, et visaient des objectifs sociaux plutôt qu'économiques. Ces mesures ont toutes tendance à pallier les effets néfastes du système économique sur les femmes.

Au fil des ans, elles ont été progressivement perfectionnées. Pourtant, leurs effets mutuellement bénéfiques auraient pu être considérablement accrus si elles étaient appliquées dans un cadre intégré. C'est précisément là le cadre de travail que notre gouvernement a entrepris de mettre au point.

Il n'est guère nécessaire de rappeler à la Chambre la promptitude du gouvernement à donner suite aux recommandations du rapport Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Notre gouvernement s'est ainsi donné comme priorité de favoriser l'égalité dans ce domaine.

Le principe de l'égalité en matière d'emploi inspire des mesures ayant trait à l'égalité des chances, l'action positive, et la parité salariale pour un travail d'égale valeur, et des mesures d'aide dans les domaines de la formation et des garderies pour enfants. Ce principe a d'excellentes chances d'améliorer la condition féminine sur le marché du travail.

La notion d'égalité en matière d'emploi n'est pas récente. Les gouvernements précédents avaient fait mine de s'y intéresser. On en a discuté, on s'en est préoccupé et on l'a étudiée, mais ce n'est pas avant l'élection de notre gouvernement que des mesures concrètes ont été prises pour la concrétiser dans les faits.

Nous avons ouvert la voie. Nous avons exigé des sociétés de la Couronne, des entreprises réglementées par le fédéral et des fournisseurs de biens et de services à l'État qu'ils appliquent des règles d'équité en matière d'emploi. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a discuté de ces mesures avec des représentants patronaux et syndicaux et avec les personnes directement visées, c'est-à-dire les minorités visibles, les autochtones et les handicapés.

Lorsque nous avons assisté avec elle aux séances d'information, nous avons été surpris de voir combien ces gens désiraient collaborer avec nous pour que les mesures envisagées portent fruit.

[Français]

Les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives seront prochainement soumises à cette Chambre. Ceci, je tiens à le répéter, ne constitue qu'un premier pas pour s'attaquer aux nombreuses barrières à l'équité dans le milieu du travail.

[Traduction]

Dans le discours du trône, le gouvernement a fort bien exposé le principe de la parité salariale.

Les lois garantissant une rémunération égale pour un travail d'égale valeur sont rédigées depuis 1977. Mais les lois en soi ne suffisent pas évidemment. Il faut trouver des moyens de les faire respecter. Le gouvernement précédent s'est employé à éteindre les feux au fur et à mesure qu'ils s'allumaient. Dès qu'une plainte était enregistrée, le Conseil du Trésor se mettait à l'œuvre avec la Commission canadienne des droits de la personne pour mettre au point une résolution. Il n'avait pas de politique positive.

Notre gouvernement, pour sa part, s'est assuré que le principe de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur était appliqué dans la Fonction publique fédérale.

En tant qu'employeur, le gouvernement a l'intention d'intervenir pour s'assurer que ce principe est dûment appliqué. En effet, nous avons créé un comité mixte patronal-syndical, au plus haut échelon, qui sera chargé d'examiner toutes les applications du principe de la parité salariale. Ce comité devrait remettre un rapport provisoire à la fin du mois prochain.

Nous croyons que nos efforts, dans ce domaine, serviront de modèle au secteur privé et aux autres paliers de gouvernement. Et nous en avons profité pour prendre d'autres mesures susceptibles d'encourager le secteur privé à se conformer à la loi.